BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
proche et engagée

OPTIPLUS Agri DPA

Agriculteurs, donnez plus de souplesse à votre trésorerie

EN BREF

OPTIPLUS Agri DPA[1] **:**

Face aux nombreux risques susceptibles de mettre votre exploitation en danger, la loi de finances permet aux agriculteurs de se constituer une épargne de précaution en bénéficiant d'avantages fiscaux.

Avec le compte à terme OPTIPLUS Agri DPA, la Banque Populaire vous permet de vous constituer une épargne défiscalisée pour faire face aux aléas professionnels.

Points Forts

Constituez-vous une épargne préventive en profitant d'avantages fiscaux :

- Avec OPTIPLUS Agri DPA, la Banque Populaire vous donne les moyens de vous constituer, une épargne défiscalisée en « déduction pour aléas ».

- Les aléas d'origine climatique, sanitaire ou économique font partie du quotidien d'une exploitation agricole. Prévoir ses risques est le meilleur moyen de s'en protéger, la Banque Populaire vous propose de placer vos excédents de trésorerie avec OPTIPLUS Agri DPA pour vous protéger des aléas.

Vous pouvez bénéficier des avantages fiscaux et sociaux de l'épargne DPA, vous permettant une gestion proactive de votre exploitation en lissant vos bénéfices et donc

vos charges d'impôts et de MSA (Mutualité Sociale et Agricole).

(1) Déduction Pour Aléas

EN DETAIL

Bénéficiaires
Exclusivement réservé aux exploitants agricoles.

Vous souhaitez mettre en place une déduction fiscale pour aléas. Vos fonds sont versés sur un compte à terme Optiplus Agri DPA pour une durée maximale de 7 ans, dès lors vous passez une écriture comptable réduisant votre résultat. Vos fonds doivent être utilisés dans les 7 exercices suivant la déduction pour faire face à un aléa notamment d'origine climatique, sanitaire ou économique. La déduction est alors réintégrée au résultat de l'exercice au cours duquel le retrait des fonds intervient à défaut la 7ème année.

- Montant plafonné et déductible chaque année du bénéfice des entreprises soumises au régime.
- Plafond annuel maximum de versement 27 000 € (majoré de 500 € par salarié si le résultat progresse de plus de 20%). Pour les EARL et les GAEC ces plafonds sont multipliés par le nombre d'exploitants dans la limite de 3 associés. (plafond établi sur la base d'un exercice comptable de 12 mois). Plafond maximum du placement de 150 000 € (majoré des intérêts capitalisés).Le plafond des DPA est commun au plafond des Déductions Pour Investissements DPI.

- Les fonds sont versés sur un compte à terme (CAT) Banque Populaire et doivent être déposés au minimum un mois pour porter intérêt.

- Un CAT est un compte à versement unique, ne permettant pas de retraits partiels.

- Une somme égale à 50% du montant de la déduction doit être versée sur un compte à terme dans les 6 mois de la clôture de l'exercice.

- Vous devez souscrire autant de CAT que de DPA pratiquée.

- L'inscription comptable et fiscale permet de lisser vos bénéfices et donc de réduire vos charges d'impôts et de MSA.

Vous vous constituez à votre rythme une épargne de précaution pour votre exploitation et vous bénéficiez d'avantages fiscaux et sociaux.

Mode d'emploi

Document à caractère publicitaire.

OPTIPLUS Agri DPA étape par étape :

- Vous ouvrez un compte à terme OPTIPLUS Agri DPA lors de votre dépôt.
- Vous subissez un aléa climatique, sanitaire ou économique vos fonds peuvent être débloqués.
- Vous bénéficiez d'une rémunération attractive.

Service en plus

Nous mettons à votre disposition un compte OPTIPLUS Agri qui vous permet de rémunérer vos excédents de trésorerie tout en vous constituant une épargne préventive.

Document à caractère publicitaire.